



Dates importantes:

- 10 octobre: pédagogique
- 13 octobre: congé (action de grâce)
- 18 octobre: marche des femmes à Québec
- 31 octobre: Halloween

Ce mois-ci...

- » **Mot de la présidente**
- » **Geneviève en parle...**
- » **Marche des femmes**
- » **Violence en milieu scolaire**
- » **Intimidation et harcèlement**
- » **Violence**
- » **Heures supplémentaires**
- » **Affaire personnelle**
- » **Mise à jour de ton dossier**
- » **Aide à la classe**
- » **Ratio heure du dîner**
- » **Vol de temps**
- » **SPSTL en action...**
- » **Pense à ça**

Mot de la présidente

Chers membres du personnel de soutien,

Chaque jour, vous faites bien plus qu'occuper un poste : vous veillez sur nos élèves, vous soutenez leurs apprentissages, et vous contribuez à faire de nos écoles un lieu sécuritaire et accueillant. Pourtant, nous savons que ce rôle comporte de grands défis.

La réalité est que la violence dans nos milieux scolaires prend de l'ampleur : paroles blessantes, gestes agressifs, comportements perturbateurs... Autant de situations qui laissent des traces physiques et émotionnelles. Trop souvent, ces gestes sont banalisés ou minimisés. Mais ici, nous affirmons clairement : la violence, sous toutes ses formes, n'a pas sa place dans nos écoles. Chaque geste violent, chaque parole blessante laissent une marque. Nous refusons que cela fasse partie du quotidien.

Travailler dans le milieu scolaire demande du cœur, du courage et de la résilience. Mais cela ne doit jamais se faire au détriment de notre sécurité et de notre dignité.

Votre bien-être est essentiel, malgré les coupures, cela n'est pas un choix c'est une obligation. Comme syndicat, nous continuons de revendiquer des ressources adéquates, des formations adaptées, de la prévention et des mesures concrètes pour prévenir et intervenir efficacement face à ces situations. Nous portons votre voix, et nous refusons que vous soyez laissés seuls face à tous ces défis.

Ensemble, nous ferons de nos écoles des milieux où il fait bon apprendre... et surtout de travailler. Ensemble, nous sommes plus forts.

Je reste à votre écoute, toujours disponible pour vous accompagner et vous soutenir.

Solidairement,

Carol-Anne Dupré



Geneviève en parle...

Pourquoi poursuivre la lutte féministe au Québec ?

J'entends souvent cette question, pourquoi continuer la lutte féministe, les femmes sont égales maintenant en 2025!

Voici seulement quelques exemples de pourquoi cette lutte n'est pas encore gagnée et pourquoi nous devons la poursuivre :

Des inégalités économiques qui persistent : Les femmes gagnent moins que les hommes encore en 2025. Elles occupent plus souvent des emplois précaires et gagnent moins que les hommes pour un travail équivalent.

Précarité : Elles sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel, précaires ou faiblement rémunérés (ex. : soins à domicile, éducation, service à la clientèle).

La persistance des violences : Comme nous pouvons le voir dans les médias et autour de nous, les violences faites aux femmes sont encore très fréquentes. Les féminicides continuent d'augmenter. Les maisons d'hébergement manquent de ressources. Pour les violences sexuelles, plusieurs femmes ne portent pas plainte puisqu'elles sont encore souvent blâmées ou peu crues.

Les acquis peuvent être remis en question : Prenons l'exemple de nos voisins du sud, les droits des femmes ne sont jamais garantis de façon permanente, nous devons rester vigilantes puisque des reculs sont possibles. Il est donc nécessaire pour préserver ce qui a été gagné, de continuer à faire entendre les droits des femmes.

Le manque de représentation des femmes : Les femmes restent minoritaires dans les postes de pouvoir : direction d'entreprises, vie politique, métiers techniques, etc.

Voilà pourquoi la lutte féministe au Québec n'est pas terminée! De nombreuses formes d'inégalités et d'injustices persistent. La lutte féministe est encore essentielle pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Continuons à se battre pour les droits des femmes!

Geneviève Leclerc
Vice-Présidente

Geneviève en parle...



La marche mondiale des femmes se tiendra le 18 octobre prochain à Québec. Une grande journée de mobilisation féministe nous attend!

Au programme :

- 10H: Début des animations
- 12H: Départ de la marche
- 15H: Cérémonie festive et engagée

Si vous êtes intéressés, communiquez au syndicat avec :

Geneviève Leclerc
gleclerc.spstl@videotron.ca



Pour plus d'information :



VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE (CSQ)

Violence en milieu scolaire : un protocole pour protéger le personnel

Un protocole pour mieux protéger le personnel scolaire contre la violence a été présenté par le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville. Proposé en mars 2025 par la CSQ et ses fédérations du réseau scolaire, puis élaboré conjointement avec elles, ce guide vise à prévenir, à encadrer et à assurer le suivi des situations de violence. L'objectif : mettre fin à la banalisation des gestes violents dans les établissements.

Le protocole sera déployé dans toutes les écoles du Québec afin d'uniformiser les pratiques en matière de prévention et d'intervention face à la violence. Il prévoit des mesures concrètes à prendre avant, pendant et après un geste de violence de façon à assurer une prise en charge rapidement.

Fruit d'une proposition formulée par la CSQ, sa Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE-CSQ), sa Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et sa Fédération du personnel professionnel de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), puis d'une collaboration avec le ministère de l'Éducation, ce protocole répond à une demande syndicale de longue date.

« Avec cet outil, le personnel victime de violence sera enfin traité équitablement partout à travers le Québec, et non plus à géométrie variable. La violence commise à l'égard du personnel est une préoccupation et entraîne des conséquences sur les plans physique, psychologique et social, et elle affecte le climat de l'établissement.

Entre la sensibilisation et les plans de lutte, il faut s'assurer que les interventions adéquates soient faites lorsqu'un geste de violence est commis envers un membre du personnel scolaire. C'est ce que les membres du personnel réclament et ce protocole d'intervention est une réponse concrète », affirme le président de la CSQ, Éric Gingras.



**Centrale des syndicats
du Québec**



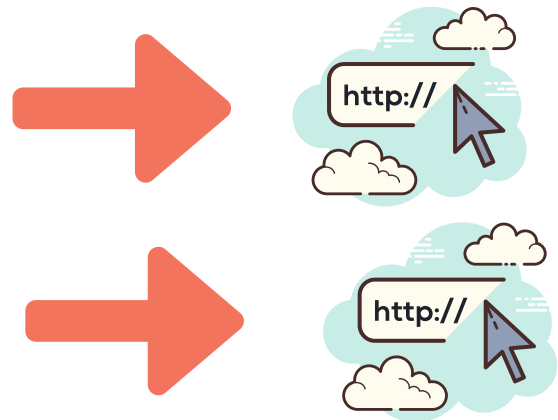
INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT

Si tu es victime d'intimidation ou de harcèlement de la part de collègues ou de supérieurs appelle ton syndicat.

Il existe une politique du centre de services scolaire pour contrer le harcèlement. Le tout est confidentiel.

Politique de civilité pour contrer la violence et l'harcèlement du centre de services scolaire des Trois-Lacs.

Lien utile CSQ
(harcèlement psychologique):



VIOLENCE

Es-tu victime de violence physique ou verbale dans ton milieu?

Tu dois enregistrer tous les incidents et accidents dans le registre informatisé du centre de services scolaire.

Renseigne toi auprès de ta direction pour avoir accès à ce registre dès maintenant.

Tu dois aviser ta direction de toutes formes de violence.

Tu dois aussi aviser le syndicat, nous ferons le nécessaire pour te protéger.

L'employeur a l'obligation de maintenir un climat sain et exempt de tout harcèlement, violence et de prendre les mesures nécessaires et raisonnables pour prévenir toute forme de violence et de harcèlement.

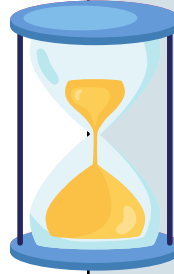
INFORMATION

Heures supplémentaires

Tu dois savoir que faire des heures supplémentaires signifie effectuer des heures de travail en plus du nombre d'heures de ta semaine régulière.

Seul ton supérieur immédiat peut te demander de faire ces heures ou ces heures peuvent être requises par des situations d'urgence. Tu dois déclarer tes heures supplémentaires qui ont été autorisées par ton supérieur à l'aide du formulaire **Déclaration du temps supplémentaire ou paiement à la pièce**.

Si tu veux reprendre tes heures supplémentaires en temps, tu dois convenir du moment où ton congé peut être pris avec ton supérieur immédiat, dans les soixante (60) jours de la date où les heures supplémentaires ont été effectuées. Si vous n'arrivez pas à une entente, ces heures supplémentaires te seront rémunérées. Tu dois t'assurer d'avoir complété le formulaire **Déclaration des heures supplémentaires ou paiement à la pièce**.



Journée affaire personnelle

Savais-tu que tu as droit à 2 journées par année affaires personnelles qui te permettent de prendre une journée prise à même ta banque de journées de maladie monnayable, et ce, sans que l'employeur te demande un billet médical pour justifier ton absence. Par contre, tu dois aviser ton employeur 24 heures avant la prise de cette journée.

Mise à jour de ton dossier

Tu dois aviser ton syndicat par exemple, si tu déménages, que tu changes ton adresse courriel, ton numéro de téléphone etc. Cela nous permettra de mettre ton dossier à jour.



Aide à la classe

Si tu souhaites avoir plus d'information sur le rôle de l'aide à la classe, la CSQ a fait un guide qui pourra répondre à tes questions.



RATIO À L'HEURE DU DÎNER

- 1 éducatrice pour 20 élèves en service de garde;
- 1 surveillante pour 35 élèves du préscolaire;
- 1 surveillante pour 35 élèves du premier cycle;
- 1 surveillante pour 65 élèves du deuxième cycle;
- 1 surveillante pour 90 élèves du troisième cycle.



VOL DE TEMPS

Le vol de temps est une notion qui s'exprime par plusieurs de tes comportements sur les lieux de travail ou à l'occasion de tes fonctions. Par exemple, on peut penser à la consultation abusive des réseaux sociaux ou du téléphone cellulaire sur les heures de travail, au fait que tu arrives fréquemment en retard ou que tu rallonges tes heures de pause ou de diner, que tu quittes ton travail plus tôt sans avoir avisé au préalable ton employeur ou encore que tu declares avoir travaillé des heures non réellement travaillées. Lorsque tu travailles au service de garde jusqu'à 18 h, tu dois demeurer au travail même si tous les élèves ont quitté. Dans certains cas, le vol de temps peut constituer un motif de congédiement et justifier la rupture du lien de confiance entre l'employeur et l'employé fautif.



Nous étions présentes lors des séances d'affectations du mois de juin et d'août.



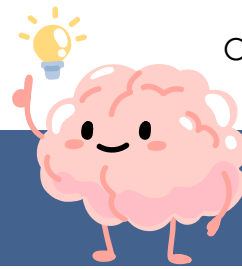
Ensemble Unis-es pour l'école

SPSTL-FPSS-CSQ appuient le mouvement Ensemble Unis-es pour l'école. Nous étions présents à la manifestation devant le ministère de l'Éducation à Montréal.





PENSE À ÇA



 Comme les arbres en octobre, on peut laisser aller ce qui ne sert plus... pour mieux repartir.

 L'automne nous rappelle que chaque étape a sa beauté : même le changement peut être coloré.

 Octobre, c'est la preuve que la solidarité existe dans la nature : les feuilles se rassemblent au sol pour former un tapis.

 Un peu comme les récoltes d'octobre, nos efforts d'équipe portent toujours leurs fruits.

 La chaleur d'un café partagé entre collègues vaut bien plus qu'un rayon de soleil d'été.

 Les couleurs d'octobre nous rappellent que la diversité rend tout plus beau.

 En octobre, la nature ralentit... et nous rappelle que prendre soin de soi est aussi essentiel que de prendre soin des autres.

